



LA RECETTE

Cliquez pour trouver tous les chantiers près de chez vous

LIZ MC COMB. Le concert caritatif de la star du gospel, qui s'est produite en février au Palio, risque de coûter nettement plus cher que prévu en droits d'auteurs aux organisateurs

Une facture un peu salée



Accompagnée de 200 choristes périgourdins, l'artiste avait chanté au profit de la lutte contre la maladie d'Alzheimer. (Archives J.-Ch. S.)

Les organisateurs du grand concert de Liz McComb, qui a eu lieu le 12 février dernier au Palio de Boulazac, ne s'attendaient sans doute pas à une telle ardoise. Car s'ils ont pu offrir, grâce à la vente des billets, un chèque de 23 812 euros au centre de soins des Vergers des Balans, qui lutte contre la maladie d'Alzheimer, les responsables du Lions Club du Périgord Vert vont maintenant devoir régler une facture nettement plus élevée que prévu à la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (Sacem), au titre des droits d'auteur.

Car c'est la loi du genre : toute oeuvre diffusée dans le cadre d'un concert fait l'objet d'une rémunération de ceux qui l'ont écrite et composée, sauf si elle est tombée dans le domaine public. La part prélevée par la Sacem s'élève alors à 8,8 % du montant de la recette, un taux qui peut diminuer jusqu'à 1,1 % en fonction de la proportion d'oeuvres déjà anciennes.

Agent assermenté

Et c'est justement ce qui pose problème dans le cas du concert de Liz Mc Comb. Car les organisateurs affirment avoir reçu l'assurance, de la part du producteur, que la chanteuse de gospel interpréterait surtout de grands standards qui font depuis longtemps partie du domaine public. Or, ce n'est pas ce qui s'est passé. Au lieu d'appliquer le taux plancher, la Sacem est donc en train d'examiner à la loupe la programmation effective de la soirée pour pouvoir déterminer le taux applicable.

« Un agent assermenté a enregistré la totalité du concert, souligne François Appremont, délégué régional de la Sacem à Périgueux. Il n'y aura donc pas de contestation possible puisque chaque morceau joué sur scène sera identifié. Le taux applicable sera calculé sur des critères totalement transparents et connus des organisateurs, qui sont d'ailleurs venus nous voir avant cette soirée pour savoir ce qu'il en était. »

Les résultats de cette méthode imparable devraient être connus d'ici à la fin de la semaine prochaine. En attendant, le Lions Club a fait ses comptes, avec des recettes qui s'élèvent à environ 93 000 euros et des dépenses (location de salle, cachets des artistes, frais divers) à 71 000 euros. Si le taux maximum est appliqué, la facture présentée par la Sacem s'élèvera donc à un peu plus de 8 000 euros.

Un montant définitivement non négociable ? Pas tout à fait. François Appremont souligne ainsi qu'une commission spéciale de la Sacem se réunit régulièrement pour décider de faire un geste au cas par cas, lorsqu'il s'agit d'une manifestation à caractère social. Elle peut alors reverser directement 30 à 50 % des droits perçus à la structure bénéficiaire de la soirée, en l'occurrence les Vergers des Balans...

Auteur : Jérôme Glaize
j.glaize@sudouest.com

Tags : Périgueux et sa région | Arts et culture | Musique | **boulazac périgueux** | Loisirs & Culture | Grand Périgueux

LE RENDEZ-VOUS DU JEUDI

LA RECETTE. Bruschetta d'aiguillette de canard, asperges du Blayais, tomates et Ossau Iraty



C'est la saison de l'asperge!

/ Le 12 Mars 2009

RÉAGISSEZ AUX DERNIERS ÉDITORIAUX ET TRIBUNES

ÉDITORIAL. Sarkozy à l'épreuve de l'Otan

ÉDITORIAL. Quand l'Europe se met à table

TRIBUNE LIBRE. « Rien n'est fait pour une politique de santé »